



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 septembre 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du maire relative à la modification des limites de zones N° 29672-539, à la route de Meinier à Vandœuvres en vue de la création d'immeubles d'habitation, ainsi qu'un parking souterrain à usage privé et public

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De préavisier favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan n° 29672-539 (création d'une zone 4B) du 4 septembre 2009, initié par la Commune.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 22 octobre 2010.

Vandœuvres, le 22 septembre 2010

La Vice-présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE